

Décréter qu'on peut continuer à accompagner les plus vulnérables sans adapter les moyens, c'est croire au Père Noël

Neuchâtel, le 6 décembre 2022 • Le budget 2023 tel que soumis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil neuchâtelois ne prévoit aucune prise en compte de l'inflation pour les personnels des domaines de la santé, au contraire de ceux de l'administration ou de l'enseignement. Dénonçant cette situation intenable et inacceptable pour les entités parapubliques qui ne peuvent compenser la baisse des salaires sans un soutien étatique, les institutions de l'ANEMPA et leurs personnels manifesteront leur indignation le 6 décembre 2022, jour de la Saint-Nicolas qui verra les parlementaires se prononcer sur le budget avec cet avertissement de saison : sans adaptation véritable de leurs moyens, les institutions médico-sociales n'auront pas d'autre choix, pour continuer à fournir leurs prestations, que de s'en remettre au Père Noël.

Au-delà de l'ironie de la formule, c'est bien tout le caractère absurde et déraisonnable de la position du gouvernement qui est dénoncé : nécessaire au vu du lourd contexte inflationniste, la compensation partielle du renchérissement prévue pour la fonction publique doit aussi concerner les personnels des institutions du secteur parapublic, qui ne sont pas aujourd'hui en mesure de compenser l'inflation sur les salaires sans un soutien cantonal. Plusieurs démarches pour alerter les autorités sur l'impasse dans laquelle elles se trouvent en termes de financement ont été menées au cours des dernières semaines, en vain !

Afin de ne pas avoir à s'en remettre aux bienfaits, malheureusement trop aléatoires, du plus célèbre habitant du Pôle Nord, les institutions et leurs personnels dénoncent désormais le caractère injuste et intenable de la situation en manifestant leur indignation en marge de l'adoption du budget, ajoutant ainsi leurs voix à celles des protestations organisées par les milieux syndicaux. Leur but : rappeler aux parlementaires que leurs prestations de pur intérêt public sont au bénéfice des personnes les plus vulnérables de ce canton et qu'elles sont fournies, jour après jour, par des professionnel·e·s impliqué·e·s mais écrasé·e·s par la charge de leur activité menée dans des conditions toujours plus complexes.

Très préoccupées quant aux conséquences organisationnelles et sociales de l'impossibilité d'adapter les salaires, les institutions concernées demandent à cet égard un engagement de principe immédiat et complet des pouvoirs publics. Face aux charges qui ne cessent d'augmenter, de manière exponentielle depuis quelques mois, une répercussion de l'inflation sur les salaires à la hauteur de ce qui est prévu pour la fonction publique doit également être budgétée pour le domaine de la santé et du social.

A défaut d'un soutien ferme dépassant le geste symbolique, les établissements médico-sociaux se trouveront face à un dilemme inextricable : dégager les financements nécessaires - près de CHF 3.5 millions pour les seuls membres de l'ANEMPA - pour compenser en partie la baisse des salaires réels en procédant à des licenciements et/ou des suppressions de poste, ou renoncer à cette adaptation pourtant légitime des rémunérations de leurs personnels. Si le Grand Conseil devait suivre, même partiellement, la proposition du Conseil d'Etat, la décision serait dans tous les cas lourde de conséquences pour la qualité des prestations offertes aux plus vulnérables de ce canton. Et ce serait alors un véritable "carton rouge" qu'il faudrait adresser collectivement aux autorités parce que, après des années de rationalisation, le fonctionnement des institutions de ces domaines ne peut pas relever de la pensée magique ou des seules bonnes intentions.

Informations pratiques:

12h00 : Rassemblement devant la Fontaine de la Justice, rue de l'Hôpital, Neuchâtel

12h30 : Départ en direction du Château, trajet par la rue du Château et la rue de la Collégiale

12h45 : Arrivée dans la cour du Château pour rejoindre les manifestant·e·s réuni·e·s à l'appel des syndicats

Contact:

Fabienne Wyss Kubler, Secrétaire générale de l'ANEMPA, 079 304 76 26